

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION SEANCE DU 24 Septembre 2021

L'AN deux mille vingt et un
CONVOCATION du 7 Septembre 2021

A 18 H 00

Présents

Elus : Michel CAREL (2^{ème} Vice-Président), Jean Baptiste BESSE, Joseph GIMENEZ, Alexia LENOIR,

Personnalité Qualifiées Titulaire : Edyr BELHABCHI, Laurent CAVAILLE, Frédérique OLIVIE

Personnalité Qualifiées Suppléant : Eric MATTEI, Didier GASS, Roland LARIPPE, Jean Pierre DOOGHE, Félix POPOVICS, Alain SOLER, Louis LABATUT, Pierre DUPUIS

Absents ou excusés : Didier CODORNIOU (Président), Benjamin PARRA, Marie Anges FUENTES, Jean Marie LAVOUE, Sylvie FERRASSE, Marie Lou LAJUS, Julie BELHERT, Charlotte ESPITALLIE, Jean Michel ARIBAUD, Christophe GASTON, Hugues PASTUREL, Hugues MARTIN, Charlotte MOLLIEIX, Daniel REYNE (1er Vice-Président), Bénédicte STOLL, Xavier GALAN, Bernard PUEYO

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, en l'absence du Président, le Comité Directeur est présidé par Michel CAREL, 2^{ème} Vice-Président.

OBJET : TARIFS ACCES BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES POUR VEHICULES

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis 2014 l'Office de Tourisme a mis en place une écogare consistant en un espace de vélo électrique en location rechargeable par panneaux solaires, de la location de véhicules électriques (Leaf et Twizzy) et doté également de véhicules électriques l'ensemble des services de l'office de tourisme

Dans le cadre d'un partenariat avec la société Nissan l'OT été dotés en 2014 d'un super chargeur 50 KW pour les véhicules et une borne à charge lente.

Depuis cette date et de manière de plus en plus forte l'utilisation des bornes électriques, auparavant dédiés aux propres véhicules de l'OT et aux services des plaisanciers, sont utilisés continuellement par des véhicules extérieurs et ce gratuitement alors que 3 bornes ont déjà été installés par le Syaden (REVEO) en ville et qui sont d'accès payant.

De plus la borne à charge lente est devenue obsolète avec la normalisation des prises.

Compte tenu de la consommation électrique, du coût d'entretien de ces bornes et l'extension nécessaire face à la forte demande en recharges électriques et des propres besoins de l'OT (6 véhicules supplémentaires) il a été rajouté 2 bornes de 7 KW et un nouveau chargeur rapide de 50 KW, le tout dans le cadre du projet d'éco mobilité déposée et co-financé par la région.

Monsieur le Vice-Président propose de fixer les tarifs d'accès à la recharge électrique pour le grand public à compter du premier octobre 2021.

Le prix du KWh étant majoré d'un pris à la minute d'occupation de la borne afin de favoriser la rotation des places et ne pas immobiliser inutilement la borne une fois la recharge finie.

Recharge sur Borne Lente (7 KW) : 0.20 € par KWh + 0.025€ par minute soit par exemple pour 2 h : 4,44 €

Recharge sur Chargeur Rapide (50 KW) : 0.40 € par KWh + 0.075 € par minute soit par exemple pour 1 h : 20 €

Type	Puissance	Prix au KWh TTC	Prix d'occupation de la borne en addition au prix du KWh TTC
Borne recharge Lente	7 KW	0.25 € par KWh	0.025 € par minute
Borne recharge Rapide	50 KW et plus	0.40 € par KWh	0.040 € par minute

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

VALIDE les tarifs d'accès à la recharge électrique pour le grand public à compter du 1^{er} Octobre 2021
AUTORISE Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

Pour copie certifiée conforme
Le 2^{ème} Vice-Président
GRUISSAN, le 27/092021

